

CRITÈRES DE SÉLECTION DES COMPAGNONS

TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE SANS FILTRATION ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION (OTUND)

**Le compagnon d'apprentissage doit :**

- avoir un diplôme (DEP, DEC), un certificat ou une attestation en assainissement ou en traitement des eaux potables reconnu par le MDDEP<sup>1</sup> au sens de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

**et** trois ans d'expérience pertinente et récente dans le domaine de l'opération d'une station de traitement avec captage d'eau souterraine et de l'addition de produits chimiques avec désinfection, de l'opération d'un réseau de distribution d'eau potable et de l'entretien et de la réparation d'un réseau d'aqueduc, à partir de la date de délivrance du certificat ou du diplôme reconnu;

**OU**

- avoir le ou les certificats de qualification professionnelle suivants délivrés par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale :
  - certificat OTUND,
  - certificat OTUFD,
  - certificat OTUND-limité à catégorie 1 et un certificat ORD,
  - certificat OTUFD-limité à catégorie 1 et un certificat ORD;

**et** trois années d'expérience pertinente et récente dans le domaine de l'opération d'une station de traitement avec captage d'eau souterraine et de l'addition de produits chimiques avec désinfection, de l'opération d'un réseau de distribution d'eau potable et de l'entretien et de la réparation d'un réseau d'aqueduc, à partir de la date de délivrance du certificat ou du diplôme reconnu.


**ET**

**Le compagnon d'apprentissage doit :**

avoir des aptitudes à communiquer (savoir établir une relation de confiance, savoir écouter, questionner et donner un suivi (rétroaction personnalisée) pour transmettre ses savoirs faire;

faire preuve d'une bonne capacité d'analyse, être intègre et posséder une expertise reconnue pour évaluer le degré de maîtrise des compétences par l'apprenti;

**et** suivre la formation d'une demi-journée prescrite par Emploi-Québec.

Communiquez avec le [centre local d'emploi \(CLE\)](#)  de votre région pour vous inscrire à une session de formation offerte dans le cadre de l'application du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).

<sup>1</sup> Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)